



## Congés payés du chômage partiel du covid racheté

-----  
Par SalutATous

Bonjour à vous et merci pour celle et ceux qui vont essayer de m'aider !

Question très technique et pas évidente à répondre j'imagine car il doit être rarement arrivé.

Je travail dans un escape game, qui est dans la convention des fête foraine ou forain je crois.

Nous avons subit toute les confinements et donc depuis plus ou moins mars 2020 nous sommes en chômage partiel.

Pendant ce chômage partiel nous continuons d'obtenir des congés payés, pendant toutes cette période nous avons obtenu plus ou moins 25 jours.

Récemment le responsable de la société viens vers nous en nous expliquant que ces congés payés ne valent rien (ou quasiment rien) et qu'il nous laisse soit le choix que l'entreprise les rachète ces congés payés soit on les poses mais ont touchera pas d'argent, des congés donc pas payés, la majorité des salariés on décidé de prendre la première option, celle où l'entreprise rachète les congés payés.

Pour 25 jours l'entreprise nous propose des sommes qui varient entre 150 et 240? plus ou moins, tout le monde accepte sans poser de question puisqu'on pense tous que c'est la loi et que comme c'est l'état qui prenait en charge les salaires ça peut sembler logique.

Cependant certaines informations qu'on a eu pouvait plus ou moins mettre en doute cette pratique de racheter ces congés payés à prix très minime et c'est la que je vous demande vos lumières.

L'employeur à t'il le droit de racheter des congés payés obtenu pendant le chômage partiel pour des prix vraiment si bas ? Ne devrait-il pas être à la même valeur que des congés payés obtenu hors période du covid ?

Je vous remercie et désolé pour cette demande pas évidente j'imagine, je vous souhaite de bonnes fêtes de Noël !